

Le Grand Dérangement et la création d'une nouvelle Acadie

Denis Boudreau

Numéro 77, printemps 2004

Les Acadiens : 400 ans d'histoire en Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7257ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boudreau, D. (2004). Le Grand Dérangement et la création d'une nouvelle Acadie. *Cap-aux-Diamants*, (77), 15–19.

LE GRAND DÉRANGEMENT ET LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ACADIE

PAR DENIS BOUDREAU

De 1604 à 1755, on sait que l'Acadie est officiellement sous juridiction anglaise pendant environ 80 ans. En fait, de 1604 à 1713, elle change de main à sept reprises. Mais avec le traité d'Utrecht, ce n'est pas toute l'Acadie (c'est-à-dire les territoires où l'on retrouve alors des Acadiens) que perd la France. Celle-ci réussit à conserver l'île Saint-Jean (l'Île-du-Prince-Édouard), l'île Royale (Cap-Breton) et revendique une bonne partie du Nouveau-Brunswick actuel. Même si on leur donne la possibilité, en théorie, de venir s'y installer, la plupart des Acadiens choisissent, de gré ou de force, de demeurer dans le territoire de ce qui est appelé *Nova Scotia* par les Anglais. Dans un premier temps, ceci fait bien l'affaire des autorités britanniques, car leur départ aurait renforcé les colonies françaises. De par leur expérience coloniale, les Acadiens seraient ceux qui pourraient le mieux développer le nouveau territoire qu'ils ont conquis en attendant la venue de colons britanniques. D'un certain point de vue, cela fait aussi l'affaire des autorités françaises puisque la présence des Acadiens pourrait, du moins c'est ce qu'ils pensent, favoriser leur reconquête.

Acadie, *Nova Scotia* : les Acadiens sont donc pris entre l'arbre et l'écorce jusqu'à la déportation. D'un côté, les autorités françaises – surtout après la fondation de Louisbourg – essaient constamment de pousser les Acadiens à la révolte. Même que certains – comme l'abbé Jean-Louis Leloutre –, dans les années 1740, n'hésitent pas à encourager les Amérindiens à harasser les Acadiens pour les inciter à s'installer en sol français (territoire actuel du Nouveau-Brunswick, du Cap-Breton et de l'Île-du-Prince-Édouard). D'un autre côté, les autorités anglaises n'apprécient pas beaucoup de voir certains Acadiens entretenir des relations commerciales avec Louisbourg. Ils ont bien capturé cette forteresse, en 1745, mais pour des raisons politiques, ils ont dû la rendre à la France, en 1748. Ils aimeraient aussi que ces anciens sujets du roi de France acceptent de prononcer un serment de fidélité inconditionnel au roi d'Angleterre. Mais pour les Acadiens habitués au va-et-vient de l'Acadie entre la France et l'Angleterre, il est hors de question qu'ils prennent un jour les



armes contre la France et ils souhaitent être reconnus en tant que «neutres».

Si les Acadiens sont encore catholiques et français à la veille de la déportation, ce n'est pas parce qu'ils ont fait preuve d'une grande fidélité à leur origine, mais plutôt parce que les Anglais ne font pas d'efforts sérieux de colonisation en Nouvelle-Écosse, avant 1749 (avec la fondation de Halifax). Aussi, jusqu'à ce moment, ils sont peu nombreux et se doivent de ménager les Acadiens. Leur attitude

La lecture de la proclamation à Grand-Pré. Illustration de C.W. Jefferys. (Archives nationales du Canada).



■ Médaille frappée par la France, en 1720, représentant la forteresse de Louisbourg. (Collection privée).

de neutralité est donc longtemps tolérée par les autorités anglaises qui acceptent un serment de fidélité conditionnel, ce qui ne les empêche pas de temps à autre d'essayer d'obtenir – sans succès – un serment inconditionnel de leur part. Aussi, on sait que le comportement des Acadiens sur la question du serment n'évolue pratiquement pas de 1713 à 1755.

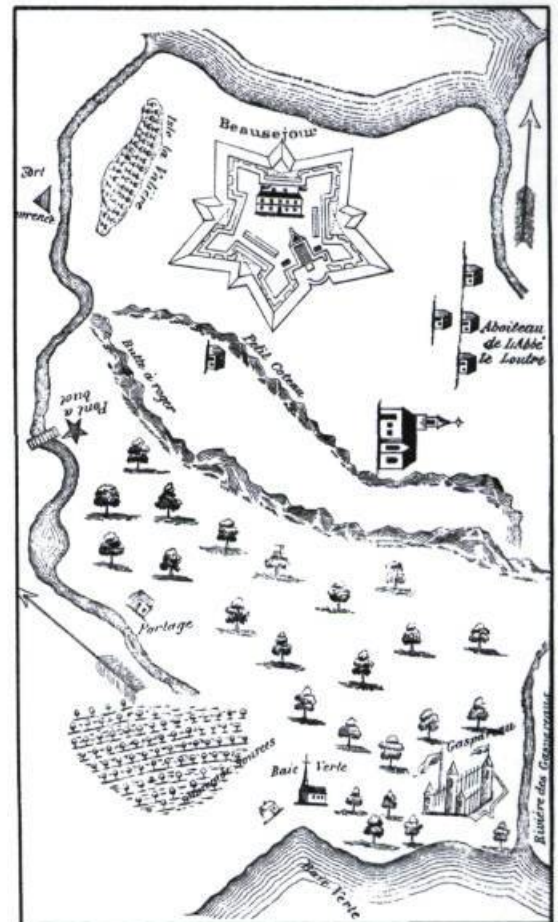
Par contre, la fondation de Halifax modifie le rapport de force entre les conquérants (les Anglais) et les conquis (les Acadiens). Aussi, la patience des autorités anglaises se fragilise vers la fin des années 1740. À ce moment, l'entêtement des Acadiens est de plus en plus considéré comme un problème de sécurité militaire important pour l'avenir de la Nouvelle-Écosse. Cela est particulièrement vrai pour le nouveau lieutenant-gouverneur Charles Lawrence qui entre en fonction en 1753. Pour lui, il devient urgent de transformer une fois pour toutes l'Acadie en *Nova Scotia*, c'est-à-dire de faire de l'ancienne colonie française «[...] un avant-poste fiable de l'Empire britannique plutôt qu'une région dont les habitants ne manifestaient qu'une loyauté douteuse à l'égard de Sa Majesté britannique», pour reprendre les termes de Naomi E.S. Griffiths dans *L'Acadie de 1686 à 1784*. La guerre entre la France et l'Angleterre étant imminente une fois de plus, il se préoccupe d'abord et avant tout de la sécurité globale des colonies britanniques en Amérique du Nord.

Lawrence ne met pas beaucoup de temps à se convaincre que les Acadiens n'accepteront jamais le serment inconditionnel. En tant que militaire de carrière, il opte donc pour une solution militaire relativement courante à son époque : la déportation. En bon militaire, il décide aussi de faire préparer un plan détaillé par l'arpenteur Charles Morris pour donner suite à son projet de régler une fois pour toutes le problème acadien.

Pourquoi un tel extrême? Ce n'est pas la disparition ou la mort des Acadiens que l'on souhaite, mais plutôt celle de leur communauté. On ne cherche pas à les punir ou à leur infliger des souffrances injustifiées : en tant que sujets britanniques, les Acadiens peuvent être utiles aux autres colonies britanniques. Mais pour qu'ils deviennent de loyaux sujets du roi d'Angleterre, on juge nécessaire de bri-

ser les liens qui les unissent à la France. Or, cette appartenance à la mère patrie passe pour une bonne partie au travers de leur communauté qui forme une «société distincte» au sein de l'Empire britannique de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi on cherche à détruire le concept même de «communautés acadiennes» en dispersant les Acadiens au sein des colonies américaines.

Est-ce que l'on peut dire que la déportation fut une surprise totale pour les Acadiens? Oui et non. Ils étaient probablement bien conscients qu'une telle éventualité n'était pas impossible. Mais dans le contexte précédant immédiatement son application, rien à leurs yeux, dans leur attitude, ne justifiait une telle mesure. Ils étaient même persuadés d'avoir fait preuve de leur loyauté en ne cédant pas aux pressions constantes des autorités françaises de se révolter. On peut aussi ajouter que Edward Cornwallis, en 1749, avait déjà menacé les Acadiens d'expulsion s'ils ne prêtaient pas serment sans conditions, mais le lieutenant-gouverneur ne croyait pas la position britannique à ce moment pour mettre sa menace à exécution. D'ailleurs, les Aca-



La pointe de la péninsule acadienne fait l'objet de la convoitise des Français et des Anglais qui en contestent la propriété. La construction des forts Beauséjour et Gaspereau n'est qu'une étape dans la lutte qui se déchaîne, en 1755. (*Nos Racines*, n° 24, p. 462).

diens avaient même affirmé qu'ils étaient prêts à quitter volontairement la Nouvelle-Écosse pour s'installer en territoire français s'il n'acceptait pas de renouveler le serment conditionnel appliqué par le gouverneur Richard Phillips dans les années 1720. Puisque le successeur de Cornwallis, Perigrine Thomas Hopson, ne soulève pas la question du serment, les Acadiens ne croyaient pas que l'arrivée de Lawrence, en 1753, changerait le *statu quo*.

Mais en juillet 1755, après une ultime tentative de convaincre les délégués acadiens de prêter un serment inconditionnel et sans doute inquiet par l'annonce de la défaite du général Edward Braddock dans la vallée de l'Ohio, Lawrence décide de mettre son plan à exécution. Dès lors, les Acadiens sont considérés comme un «peuple hostile» par les Anglais. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on s'acharne sur eux pour leur faire payer leur entêtement. Aussi, même si la tradition orale acadienne et des historiens comme Émile Lauvrière (voir *La tragédie d'un peuple*, 1923) l'affirment pendant longtemps, la plupart des individus responsables de la déportation ne sont pas des «monstres» sans-cœur. Il reste qu'elle frappe durement l'ensemble de la communauté acadienne, puisque celle-ci est arrachée de force aux terres qu'elle occupait depuis plusieurs générations. Il est aussi certain que plusieurs Acadiens y perdirent la vie et que des familles furent brisées à jamais. Mais il faut comprendre que la majorité des victimes de la déportation succombent aux conditions de voyage de l'époque.

Contrairement à une croyance populaire qui persiste jusqu'à nos jours, la rupture des familles n'était pas non plus une tactique spéciale des Anglais pour briser le moral des Acadiens. Si des Acadiens sont volontairement séparés de leur famille, c'est surtout pour des motifs militaires étant donné le faible nombre de soldats qui participent à la déportation. Si des enfants sont perdus, si des maris ne peuvent rejoindre leur famille, si des Acadiens souffrent, c'est donc surtout en raison des circonstances entourant la mise en application de la déportation et de la grande incertitude face à leur avenir qui en découle : du jour au lendemain, ils perdent leur liberté pour se retrouver à la merci de militaires soumis à des ordres précis et voient littéralement le fruit de plusieurs générations de travail partir en fumée. Aussi, si des efforts sont faits pour ne pas séparer les femmes de leur mari et les parents de leurs enfants, il est certain que les familles éten dues (cousins, beaux-parents, etc.) se retrouvaient, plus souvent qu'autrement, brisées



par les événements. Étant donné l'importance des réseaux de parenté dans la société acadienne traditionnelle, c'est sans doute là que l'on peut trouver l'importance du mythe des nombreuses familles détruites volontairement lors de la déportation. L'apport du poème *Évangéline* à l'histoire populaire de l'Acadie ne fit qu'accentuer cette croyance.

Le 11 août 1755, on annonce aux Acadiens de Beaubassin qu'ils vont être déportés et que leurs terres sont confisquées. Le 5 septembre, c'est au tour des Acadiens de Grand-Pré d'apprendre la nouvelle. Dans ces cas, comme

■ Pour la seule année 1755, plus de 6 000 Acadiens sont chassés de leur pays. Illustration de C.W. Jefferys. (Archives nationales du Canada).

■ Population acadienne, en 1763. (*Atlas historique du Canada*, 1, planche 30).

Région	Population
Massachusetts	1 050
Connecticut	650
New York	250
Maryland	810
Pennsylvanie	400
Caroline du Sud	300
Géorgie	200
Nouvelle-Écosse	1 250
Rivière Saint-Jean	100
Louisiane	300
Angleterre	850
France	3 500
Québec	2 000
Île-du-Prince-Édouard	300
Baie-des-Chaleurs	700
TOTAL	12 660

LES LENDEMAINS : LES COMMUNAUTÉS ACADIENNES



Le Grand Dérangement a inspiré plusieurs auteurs dont Henry Wadsworth Longfellow (1807-1882) auteur du célèbre poème *Évangéline*, en 1847. Cette huile de Thomas Faed illustre l'héroïne de Longfellow. Carte postale photographique. (Collection Yves Beauregard).

pour la majorité des autres communautés, l'embarquement ne se fait que plusieurs semaines après l'emprisonnement, ce qui permet à quelques Acadiens de s'échapper. Mais dans les années qui vont suivre, les rescapés du Grand Dérangement n'ont pas beaucoup de temps pour se détendre. Jusqu'en 1763, les Anglais vont déporter tous les Acadiens qu'ils peuvent capturer. On les transporte dans les colonies américaines où, bien souvent, on n'est pas prêt à les accueillir et où parfois même on refuse de les laisser mettre le pied à terre. Par contre, contrairement à la croyance populaire, aucun Acadien ne fut déporté en Louisiane puisque cette région est alors sous contrôle espagnol. C'est par leurs propres moyens qu'ils vont s'y rendre, croyant ainsi s'établir en territoire français.

Même si la déportation est un événement volontaire et planifié, voire même justifiable sous plusieurs aspects, si on considère les mœurs de l'époque et le point de vue des Anglais, il ne faut pas oublier que sa mise en application n'était pas à l'abri d'accidents ou d'erreurs. Par exemple, «l'oubli» de Lawrence de s'assurer de la capacité d'accueil des localités de la Nouvelle-Angleterre infligea de nombreux voyages aux Acadiens, car certaines colonies anglaises refusèrent de les prendre en charge. C'est sans doute aussi un manque de planification qui permit à plusieurs familles de la région actuelle de Moncton de s'échapper. À Annapolis Royal, plusieurs Acadiens réussissent même à s'évader dans l'attente des navires qui devaient les déporter.

Le faible nombre de la population initiale de l'Acadie (c'est-à-dire le noyau des familles fondatrices : 70 familles et 500 habitants en 1670) et l'origine commune de la majorité des colons acadiens font de la société acadienne, à la veille de la déportation, une communauté très homogène, pratiquement une grande famille étendue. On peut voir dans cette homogénéité l'origine des distinctions culturelles entre les Acadiens et les Québécois. C'est ainsi que la langue et l'accent, c'est-à-dire la manière de prononcer les mots, des Canadiens français (les Québécois) s'apparente à celle des Normands du XVII^e siècle, alors que celle des Acadiens a conservé des similitudes avec celle des Poitevins de la même époque. Puisque l'Acadie est privée de l'apport de nouveaux colons dès 1710 et qu'elle est coupée de la France et du Québec à partir de la déportation, la langue des Acadiens connaît une évolution différente. C'est aussi en partie pourquoi on peut encore de nos jours distinguer l'accent acadien de l'accent québécois.

En fait, si on parle d'une communauté acadienne avant 1755, il faut pratiquement parler «des» communautés acadiennes après cet événement puisqu'il est à l'origine d'une fragmentation régionale de sa population qui va se poursuivre pratiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle. C'est-à-dire que les Acadiens deviennent alors un peuple sans frontières qui possède une culture assez épanouie, mais qui ne détient que très peu de pouvoir politique sur sa destinée. Les distinctions régionales que l'on remarque aujourd'hui à l'intérieur même du Nouveau-Brunswick ou des Provinces maritimes ont essentiellement leurs origines dans cette période de la déportation et dans celle du retour des Acadiens dans les Provinces maritimes, après 1764.

AUJOURD'HUI, LES PRINCIPALES RÉGIONS ACADIENNES :

Sud-Est – Memramcook : (plus ancienne communauté acadienne après la déportation); Dieppe : (plus gros centre urbain acadien); nord-est : (péninsule acadienne, région Chaleur); Madawaska : (origines acadiennes, québécoises et américaines. Très peu de contacts avec les autres Acadiens jusqu'au début des années 1900); Nouvelle-Écosse : (Chéticamp, Pointe-de-l'Église); Île-du-Prince-Édouard : (particulièrement dans la région Évangéline).

La déportation est non seulement responsable, en grande partie, du fait que plusieurs

communautés acadiennes vivent pendant longtemps isolées les unes des autres, mais aussi du fait que l'ensemble de la société acadienne vit à l'écart de la société canadienne-française du Québec jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Après la déportation, les Canadiens français (Québécois) restent longtemps convaincus qu'il ne reste plus une âme qui parle français dans les Provinces maritimes. À tel point que lors de leur première Convention nationale de Québec, en 1880, on ne pense même pas à accorder une place aux Acadiens dans les activités. On peut tout de même mentionner que la majorité des prêtres qui œuvrent auprès des Acadiens après la déportation sont d'origine québécoise. L'Église sera longtemps la seule structure organisée des Acadiens et c'est par elle qu'une bonne partie du «réveil national» passe, à la fin du XIX^e siècle (école, collège).

La déportation est aussi responsable du changement radical dans le mode de subsistance des Acadiens. Avant 1755, la plupart d'entre eux cultivent la terre. Après cet événement, la majorité des Acadiens doivent se livrer à plusieurs activités pour survivre, puisque leurs nouvelles terres ne

sont pas vraiment appropriées à l'agriculture. D'un peuple dépendant de la terre pour survivre, il devient une communauté davantage tournée vers la mer pour se nourrir. ♦

Denis Boudreau est historien et étudiant M.S.I. EBSI à l'Université de Montréal.

Pour en savoir plus :

Régis Brun. *Les Acadiens avant 1755*. Moncton, s.e., 2003, 128 p.

Jean Daigle. «L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique». Dans Jean Daigle (dir.). *L'Acadie des Maritimes*. Moncton, Chaires d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, p. 1-43.

Naomi E.S. Griffiths. *L'Acadie de 1686 à 1784, contexte d'une histoire*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, 134 p.

Nicolas Landry et Nicole Lang. *Histoire de l'Acadie*. Sillery, Éditions Septentrion, 2001, 335 p.

Michel Roy. *L'Acadie des origines à nos jours, essai de synthèse historique*. Montréal, Québec Amérique, 1981, 340 p.



L'histoire sous toutes ses facettes

Sous la direction de N. Fiquet, R. Italien, D. Vaugeois **Champlain** La naissance de l'Amérique française

Le Septentrion, en collaboration avec le Conseil régional de la Charente-Maritime présente un ouvrage prestigieux sur le fondateur de l'Amérique française, Samuel de Champlain. Une trentaine de collaborateurs parmi les plus grands spécialistes au monde présentent, analysent et décortiquent tous les aspects de la vie de Champlain, de son époque, de ses voyages, de ses contemporains, accompagnant leur propos d'une riche iconographie. Parution août 2004

Nicolas Landry • Nicole Lang **Histoire de l'Acadie**

À l'aube du 400^e anniversaire de l'Acadie, cet ouvrage jette un nouveau regard sur l'histoire de cette communauté francophone des Maritimes, de la première tentative de colonisation à aujourd'hui. Il met en lumière les défis posés aux Acadiens et aux Acadiennes durant ces quatre siècles d'histoire en intégrant les études à la fois nouvelles et traditionnelles s'intéressant à l'Acadie.



Marjolaine Saint-Pierre **Saint-Castin** Baron français, chef amérindien, 1652-1707

Baron français, chef amérindien, figure légendaire, Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin répond aux critères qui fascinent à toutes les époques : aventures, intrigues, drames, amours et réussite financière. Sa légende est toujours vivante et il a de nombreux descendants des deux côtés de l'Atlantique. PRIX FRANCE-ACADIE DANS LA SECTION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

264 pages, illustré, 21,95 \$



Réginald Day **Charles-Marie Labillois** Le médecin oublié, 1793-1868

De 1816 à 1868, un médecin-chirurgien d'origine française assuma en permanence, et la plupart du temps seul, l'énorme responsabilité de soigner et de guérir ses compatriotes gaspésiens ainsi que les Acadiens du nord du Nouveau-Brunswick. Ce personnage remarquable eut plusieurs rendez-vous exceptionnels avec l'Histoire.

144 pages, 15 \$

1300, rue Maguire, Sillery, (Québec) G1T 1Z3
Téléphone : (418) 688-3556 • Télécopieur : (418) 527-4978
www.septentrion.qc.ca

SEPTENTRION